

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°32-2021-066

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2021

Sommaire

Centre Hospitalier d'Auch /

32-2021-04-12-00004 - Décision 2021-18 portant délégation de signature DAF (4 pages)

Page 3

Centre Hospitalier d'Auch

32-2021-04-12-00004

Décision 2021-18 portant délégation de signature DAF



La Directrice du Centre Hospitalier d'Auch

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6141-1 et L 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu les articles D6143-33 et suivants relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé, pris pour application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion , en date du 30 mars 2018 désignant à compter du 23 avril 2018, Madame Sylvie LACARRIERE, Directrice des Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) ;

Vu l'arrêté de Madame la Directrice Générale du Centre National de Gestion, en date du 28 mars 2018, affectant Monsieur Mathieu GAYRARD aux Centres Hospitaliers d'Auch, de Vic-Fezensac et de Mirande (Gers) en qualité de Directeur-Adjoint chargé des Moyens Opérationnels, des fonctions du système d'information hospitalier et des achats dans le cadre du groupement hospitalier de territoire du Gers à compter du 1er avril 2018,

Vu l'organigramme de Direction,

Centre Hospitalier d'Auch en Gascogne - Allée Marie Clarac - BP 80382 - 32008 AUCH Cedex - T 05.62.61.32.32 - www.ch-auch.fr



Décide

Article 1

Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur Adjoint, est désigné ordonnateur suppléant dans le cadre de ses fonctions de Directeur des Affaires Financières.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous actes et documents liés à la fonction d'ordonnateur suppléant (Directeur Adjoint chargé des Affaires Financières) du Centre Hospitalier d'Auch.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu GAYRARD, la délégation de signature concernant les affaires financières pourra être exercée par Madame Annie CHOLET-MARFAING Adjoint des Cadres ou par Madame Cindy CAZERES, Technicien Supérieur Hospitalier, concernant le bureau des entrées par Monsieur Philippe GEA Adjoint des Cadres ou Madame Marie-José FORNER Aide-Soignante ou Madame Antoinette MOREAU Adjoint Administratif.

Article 3

Délégation permanente est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD, Directeur Adjoint, à l'effet de signer tous actes, documents en sa qualité de Directeur Adjoint chargé des Affaires Générales.

Article 4

La décision n°2020-18 est annulée à compter du 12 avril 2021.

Article 5

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu GAYRARD pour toutes les situations d'urgence rencontrées lors de ses astreintes administratives.

Article 6

La présente décision fait l'objet d'un affichage sur le panneau situé dans le hall intérieur d'accès au self à compter de ce jour et ce jusqu'à nouvelle décision.

Auch, le 12 avril 2021

La Directrice

Sylvie LACARRIERE

Centre Hospitalier d'Auch en Gascogne - Allée Marie Clarac - BP 80382 - 32008 AUCH Cedex -

5.62.61.32.32 - www.ch-auch.fr



Destinataires: M. GAYRARD Mathieu Mme CHOLET MARFAING Annie Mme CAZERES Cindy M. le Président du Conseil de Surveillance Mme le Trésorier Principal Préfecture DRH Services Techniques Economat et Logistique **DFAC** M. GEA Philippe Mme FORNER Marie-José Mme MOREAU Antoinette Affichage (3 sites) Dossier